

Conseil de ville du 24.09.2026

Motion « Création d'un parc à chiens urbain »

Selon le Règlement communal concernant la garde et la taxe des chiens, tout chien doit être tenu en laisse sur la voie publique, dans les espaces ouverts au public ainsi que sur des domaines privés accessibles au public (article 16). Dans le centre d'une ville comme Porrentruy, il est rare de trouver des espaces privés adaptés à la promenade sans laisse d'un animal de compagnie. Les propriétaires n'ont pas forcément toujours le temps et/ou les moyens de locomotion pour se rendre extra muros afin de laisser s'ébattre leurs animaux. Or ceci est une des conditions liées au bien-être de ceux-ci.

Dans ce cadre, il nous semblerait de bon aloi qu'un parc à chien soit réalisé à la proximité immédiate du centre-ville. Ce lieu permettrait aux canidés de courir librement dans un espace sécurisé et sans déranger la population, de jouer, profiter des odeurs et donc de réduire la sédentarité, l'ennui et le stress. Il est démontré que les rencontres avec leurs congénères provoquent une socialisation bienvenue des animaux et stimule leur bien-être.

Les chiens ne seraient pas les seuls à trouver un bénéfice à un tel lieu. Les maîtres y trouveraient un lieu de rencontre, de partage de connaissances canines et cynophiles, ainsi qu'une facilité accrue pour sortir leur animal.

Il a été aussi expérimenté qu'un tel lieu apporte de nombreux avantages à toute la population, que ce soit par la réduction des conflits de voisinage, la préservation des autres espaces publique par la gestion facilitée des déjections ou encore une amélioration de l'attractivité de la ville pour les heureux propriétaires de chiens.

Evidemment un tel le lieu doit être totalement adapté à son usage par son équipement et des règles strictes doivent y être appliquées.

Par la présente, nous prions donc le Conseil municipal de se pencher sur la réalisation d'un parc à chiens au cœur de la ville de Porrentruy.

Le groupe PCSI Porrentruy

